

Nouveau tarif de l'eau au 1^{er} janvier 2021

Une vision à long terme justifie une augmentation du prix de l'eau

Les tarifs de vente de l'eau sont stables depuis plusieurs décennies, alors que depuis quelques années, le SIECGE doit faire face à des investissements et des coûts d'exploitations toujours plus importants.

Différents éléments expliquent cette situation :

- une législation toujours plus contraignante qui engendre des frais d'exploitation plus importants,
- le changement climatique qui a déjà un impact sur notre système d'approvisionnement,
- l'eau provenant des sources est en diminution, et cette dernière est compensée par l'eau provenant du lac par pompage et filtration qui génère un coût plus élevé,
- les revenus provenant des taxes sur les nouvelles constructions sont en baisse.

Durant les cinq prochaines années, le SIECGE va devoir faire face à des investissements conséquents afin de pouvoir maintenir et améliorer sur le long terme un approvisionnement de qualité et renforcer la distribution de l'eau potable.

Suite à ces constatations et afin de maintenir une marge d'autofinancement saine, le SIECGE a décidé d'adapter ses tarifs dès le 1^{er} janvier 2021.

Le prix de l'eau passe ainsi à CHF 1.20 par m³ (HT), soit une augmentation de 20 centimes par m³ d'eau consommé.

Les taxes d'abonnement annuel et de location d'appareils de mesure seront augmentées au maximum de ce qui est prévu selon l'annexe du règlement sur la distribution d'eau (détail des prix au verso).

A titre indicatif, pour un ménage moyen de quatre personnes avec un seul compteur (73% des clients du SIECGE), l'augmentation représente un supplément de l'ordre de CHF 6.- à 8.- par mois dépendant de la consommation.

Ces nouveaux tarifs ont été validés par le Conseil Intercommunal du SIECGE le 26 novembre 2020 et soumis à l'instance fédérale de la surveillance des prix qui n'a pas émis d'avis défavorable.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre compréhension et vous adressons, nos salutations distinguées.

Le Comité de Direction

SIECGE

Service Intercommunal des Eaux de Chéserex – Grens - Eysins

Liste des tarifs en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020

Taxe :	Valeur 2020 CHF / HT
<i>Taxe unique de raccordement par m2 de surface brute de plancher utile</i>	
Pour bâtiment affecté au logement	40.-
Pour bâtiment affecté à l'artisanat ou à l'industrie et administratif	25.-
Pour bâtiment affecté à l'agriculture	10.-
<i>Taxe d'abonnement annuelle selon type d'immeuble :</i>	
pour chalet de week-end, résidence secondaire, appartement et local isolé,	78.-
pour villa, habitation à 1 et 2 logements, dépôt, garage, atelier, café, petite ferme,	108.-
pour petit immeuble 3 à 4 appartements et ferme,	216.-
pour immeuble 5 à 6 appartements,	300.-
pour immeuble 7 appartements et plus, hôtel, restaurant, usine.	444.-
<i>Taxe de location annuelle pour les appareils de mesure, selon calibre du compteur :</i>	
20 mm	18.-
25 mm	24.-
32 mm	36.-
40 mm	48.-
Supérieur à 40mm	96.-
<i>Taxe de consommation au m3</i>	1.-

Liste des tarifs en vigueur dès le 1^{er} janvier 2021

Taxe :	Valeur 2021 CHF / HT
<i>Taxe unique de raccordement par m2 de surface brute de plancher utile</i>	
Pour bâtiment affecté au logement	40.-
Pour bâtiment affecté à l'artisanat ou à l'industrie et administratif	25.-
Pour bâtiment affecté à l'agriculture	10.-
<i>Taxe d'abonnement annuelle selon type d'immeuble :</i>	
pour chalet de week-end, résidence secondaire, appartement et local isolé,	94.-
pour villa, habitation à 1 et 2 logements, dépôt, garage, atelier, café, petite ferme,	130.-
pour petit immeuble 3 à 4 appartements et ferme,	260.-
pour immeuble 5 à 6 appartements,	360.-
pour immeuble 7 appartements et plus, hôtel, restaurant, usine.	533.-
<i>Taxe de location annuelle pour les appareils de mesure, selon calibre du compteur :</i>	
20 mm	22.-
25 mm	29.-
32 mm	43.-
40 mm	58.-
Supérieur à 40mm	116.-
<i>Taxe de consommation au m3</i>	1.20